



La Lettre Natura 2000

ZPS Plaine de Néré à Bresdon

Sommaire

- Deux années de suivi de nidifications de l'Œdicnème criard et des Busards sur le site
- Les nidifications d'Œdicnème
- Les rassemblements postnuptiaux d'Œdicnèmes
- Les nidifications de Busards
- Les actions menées en 2016
- Des infos sur le site voisin
- Informations complémentaires
- Qui contacter ?

Lettre d'information du site d'intérêt communautaire
Natura 2000 n° FR 54 12024.

Lettre 3 - janvier 2017

Editorial



Une première charte signée

Dans un contexte de simplification des paysages agricoles, les bordures de routes sont devenues des milieux primordiaux pour de très nombreuses espèces végétales et animales. Leur intérêt réside dans leur stabilité et leur diversité, pour peu que la gestion soit adaptée.

Conscient de sa responsabilité en tant que gestionnaire de voirie et soucieux de répondre aux enjeux de la zone Natura 2000 « Plaine de Néré à Bresdon », le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a été l'un des premiers départements à signer, début 2016, la Charte Natura 2000 « Abords de voiries ».

Cet engagement nous permet d'aller plus loin dans une modification des pratiques déjà engagée (absence de traitements chimiques, entretien des arbres au lamier...) et de participer à la prise en compte de la biodiversité et au maintien de corridors écologiques en prévoyant notamment un plan de fauche différencié.

Dominique BUSSEAU,
Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Député
Ancien Ministre



Deux années de suivi des nidifications de l'Œdicnème criard et des busards sur le site

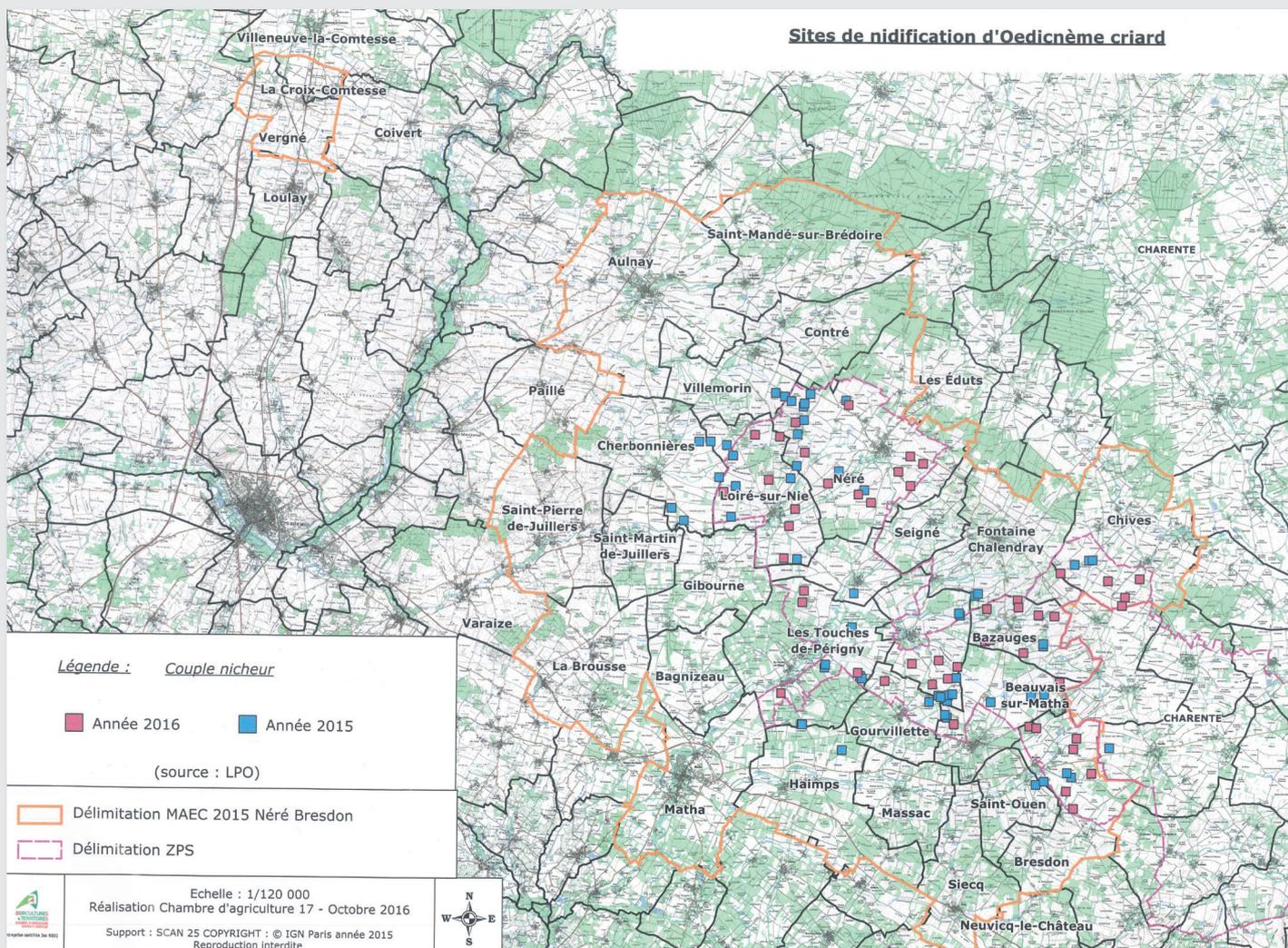
Le suivi des populations d'Outarde canepetière (mâles chanteurs et rassemblements postnuptiaux) se fait dans le cadre du Programme National d'Action « Outarde canepetière » (PNA). Les rassemblements postnuptiaux d'Œdicnème sont réalisés en même temps.

Par contre il n'y avait pas de suivis des nidifications d'Œdicnème et des Busards.

En 2014, dans le cadre de l'animation du site Natura2000, un protocole de suivi des nidifications d'Œdicnème a été proposé par la LPO et validé par la DREAL. Il a été mis en œuvre en 2015 et 2016.



Les nidifications d'Œdicnème



Espèce typique des milieux steppiques (Europe centrale), l'Œdicnème recherche des terrains secs, avec une végétation clairsemée et une bonne visibilité. Il s'installe chez nous dans les prairies sèches, les friches, les jachères clairsemées mais également dans les cultures de tournesol et de maïs (non irrigué) ou dans la vigne.

Le repérage des couples nicheurs se fait entre le 20 avril et le 20 mai, par prospection aux jumelles des labours et de la végétation rase.

Des passages supplémentaires permettent de repérer des nidifications plus tardives.

En 2015, entre 28 et 44 couples nicheurs ont été localisés sur la ZPS : le 1^{er} chiffre est certain, le 2^{ème}, qui additionne le 1^{er} résultat et les observations supplémentaires, n'exclue pas un double comptage du couple nicheur en cas de ponte de remplacement.

En 2016, entre 24 et 49 couples nicheurs ont été localisés sur la ZPS. Cela concerne 9 communes. 66 couples ont été comptés avec les communes limitrophes (14 communes). 65 % des effectifs sont sur 4 communes de la ZPS : Bazauges, Bresdon, Loiré sur Nie et Néré.

Les rassemblements postnuptiaux d'Œdicnème

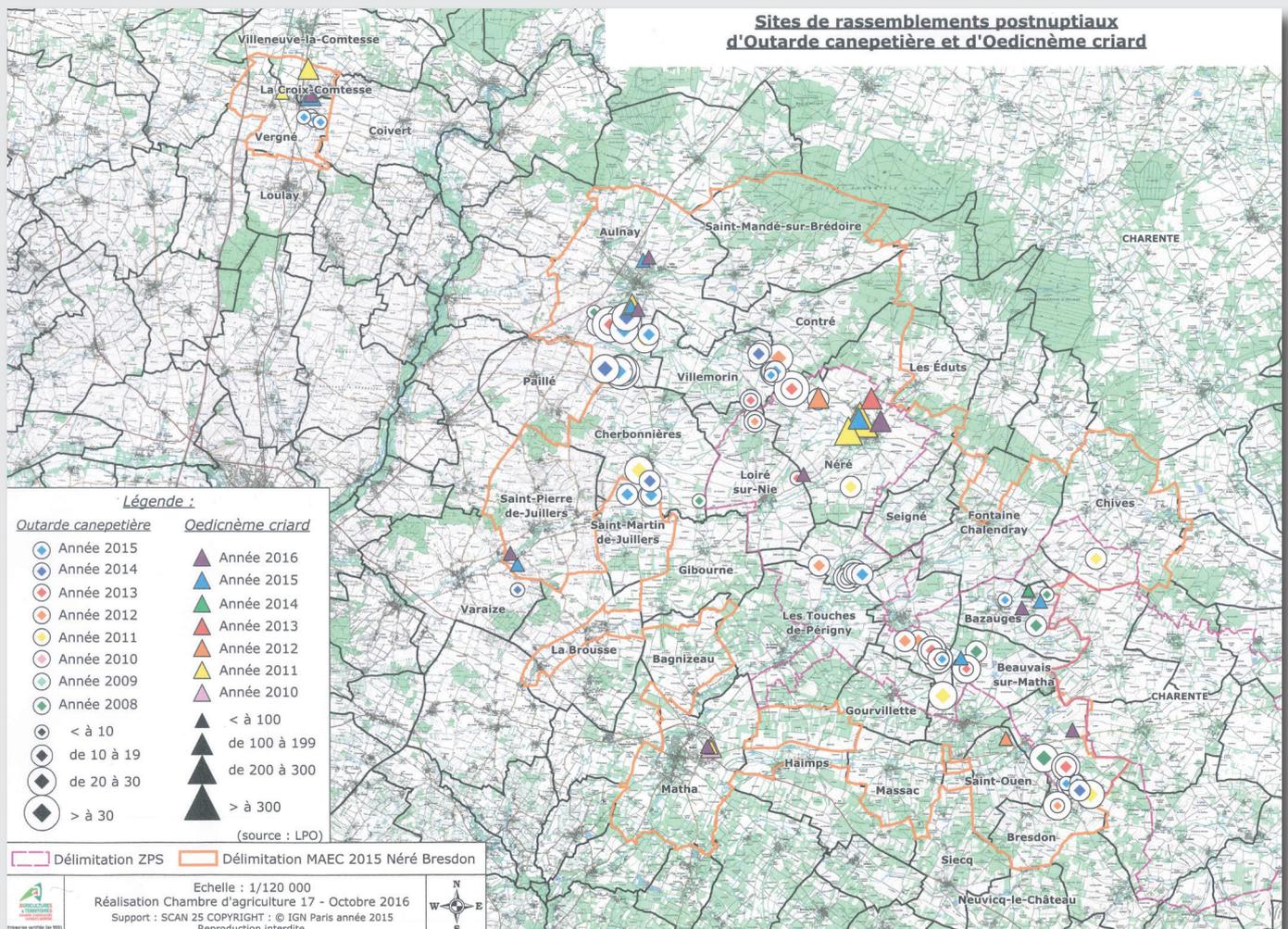
A partir de la fin juillet ces oiseaux forment des rassemblements postnuptiaux qui peuvent atteindre une centaine d'individus. Ils sont présents jusqu'à la migration en octobre-novembre.

Ces rassemblements se font souvent sur les mêmes sites d'une année à l'autre, sur des chaumes de colza, des luzernières, ...

En 2015, 14 sites ont été dénombrés sur le nord-est du département dont 3 dans la ZPS et 2 sur des communes du projet d'extension.

Les chiffres sont similaires pour 2016 : 14 sites dont 4 dans la ZPS et 2 sur des communes du projet d'extension.

Les sites rassemblent de quelques individus (2-3) jusqu'à plus de 160.



Les nidifications de Busards

Deux busards sont présents sur le site Natura 2000 :

Le Busard cendré : rapace diurne migrateur. Il passe l'hiver en Afrique subsaharienne et revient en Europe à partir de mi-avril pour se reproduire. En Poitou-Charentes, il niche principalement dans les céréales d'hiver : leur hauteur à leur retour et leur homogénéité sont favorables à l'installation des nids.

Le Busard Saint-Martin est présent toute l'année. C'est lui que l'on peut voir en hiver.

Des actions de sensibilisation à la nidification des Busards et à la protection des nids ont été menées en 2015 : réunion d'information, article, plaquette. Quelques jours ont pu

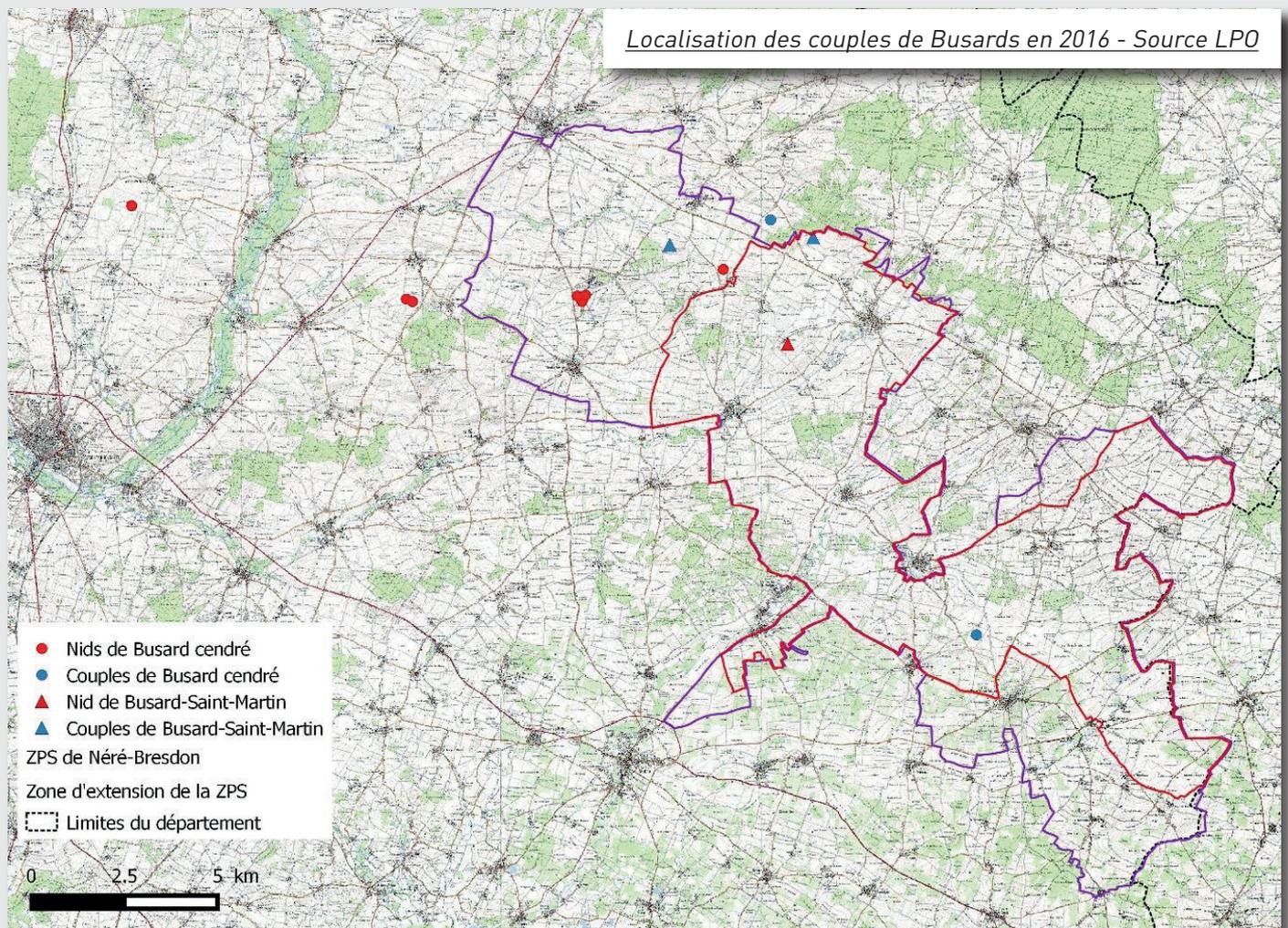
être dégagés sur l'animation du site pour permettre à la LPO de faire un suivi des nidifications.

2015 était une mauvaise année climatique pour la nidification (printemps pluvieux, fortes chaleurs en juin avec moissons précoces) :

3 couples certains de Busard cendré ont été identifiés, 2 nids ont été trouvés et 1 protégé : 3 jeunes à l'envol.

Par ailleurs 9 couples probables de Busard cendré et 10 de Busard Saint Martin ont été observés.

En 2016, des jours supplémentaires ont été affectés au suivi des busards.



Busard cendré : 7 couples nicheurs certains autour de la ZPS, 2 couples nicheurs probables dont 1 sur la ZPS.

Sur les 7 nicheurs certains, 5 nids ont réussi (protection du nid ou placement des poussins en centre d'élevage) : il y a eu 17 jeunes à l'envol.

Busard Saint Martin : 1 couple nicheur certain sur la ZPS, 2 couples nicheurs probables dont 1 sur la ZPS.

Il est difficile pour l'instant d'expliquer l'absence de nicheurs sur la ZPS en 2016.

Le repérage des nids demande beaucoup de temps. La transmission d'information par les agriculteurs, suite à des observations lors des travaux agricoles, est primordiale pour la sauvegarde de ces 2 espèces.

Vous pouvez consulter différents documents (carte, plaquette Busards, ...) sur le site internet dédié (voir p-5)

Les actions menées en 2016

Parmi les actions menées en 2016 dans le cadre de l'animation du site :

- Travail avec le Conseil Départemental pour organiser la communication auprès des élus et des agriculteurs suite à la signature de la charte voirie,
- Sortie grand public le 28 mai sur le thème des oiseaux de plaine,

- Mise à jour du suivi socio-économique du DOCOB
- Suivi printanier des nidifications d'Œdicnèmes et de Busards,
- Alimentation et mise à jour du site Internet dédié.

Les supports sont disponibles sur le site dédié.

Des infos sur le site voisin

Le site est mitoyen au site Natura 2000 FR5412023 de la « plaine de Barbezières à Gourville » en Charente.

Les documents d'objectifs ont été élaborés de façon conjointe.

L'animation en a été confiée à la Chambre d'Agriculture de Charente.

Des sorties grand public sont également organisées : la dernière a eu lieu cet automne sur les rassemblements post-nuptiaux – voir dans les actualités de notre site.

Pour tout renseignement sur ce site vous pouvez contacter :

Damien ROY – 7, rue du stade – 16130 SEGONZAC – 05 45 36 34 00 – 06 07 76 76 29 - damien.roy@charente.chambagri.fr
<http://barbezieresgourville.n2000.fr>

Informations complémentaires

Site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

www.developpement-durable.gouv.fr (rubrique Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > Natura 2000)

Site de la DREAL Poitou-Charentes :

<http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/> (rubrique Nature, eau, sites et paysages > Natura 2000)

Qui contacter ?

Vous avez des questions ? Vous souhaitez avoir plus d'information sur les outils Natura 2000 ? Vous avez des observations à faire connaître, vous souhaitez vous engager dans la démarche ?

Martine GERON

Chambre d'Agriculture – 3 Bd de Vladimir

17100 SAINTES

05 46 50 45 00 - 06 33 67 51 36

martine.geron@charente-maritime.chambagri.fr

SITE INTERNET :

<http://N2000nerebresdon.charente-maritime.chambagri.fr>



Les partenaires

